



Diminution de salaire suite à l'augmentation de charges

Par **Kimmye**, le **30/03/2015** à **15:40**

Bonjour
Je suis salariée en cdi dans une entreprise.
Depuis le mois d'août 2014 mon salaire a été diminuer d'environ 20€ suite à l'augmentation des charges salariales.
Ma question est la suivante;
Le responsable ne doit il pas faire en sorte que mon salaire ne soit pas diminuer ?
Merci

Par **Lag0**, le **30/03/2015** à **16:18**

Bonjour,
A vérifier dans votre contrat, mais normalement, le salaire contractuel est le salaire brut.
Le net, lui, peut varier justement en fonction des augmentations de charges sociales.
Nous sommes nombreux dans votre cas à voir notre salaire net bien diminuer cette année vue l'augmentation non négligeable des charges sociales...

Par **alterego**, le **30/03/2015** à **16:48**

Bonjour,
Si le montant de votre salaire a été négocié brut, il est normal que le salaire net soit affecté de l'augmentation de la retenue (votre quote part sur le bulletin) que l'employeur reverse en pour votre compte à l'organisme social concerné.
Cordialement

Par **moisse**, le **30/03/2015** à **19:35**

Bonsoir,rn[citation](votre quote part sur le bulletin[/citation]rnOn appelle cet écot "précompte salarial".